

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9,

Vu la délibération n°20230522-10DCC du Conseil communautaire de la VEYLE du 22 Mai 2023

Considérant que pour répondre aux objectifs de transition énergétique et d'amélioration de l'habitat pour toutes les communes du territoire, la Communauté de communes souhaite apporter un soutien financier aux particuliers dans le cadre d'un dispositif d'aide à la rénovation de l'habitat et au développement des énergies renouvelables, sans condition de ressources ;

DECIDE

Article 1^{er} : Conformément aux décisions prises lors du comité de sélection du fonds Habitat – Energie qui s'est tenu le 16 janvier 2025 en présence de :

- M. Jean-Philippe LHOTELAIS, Vice-Président
- Mme Annick GREMY, Vice-Présidente

La Communauté de Communes de la Veyle accorde les subventions maximum suivantes :

Nom	Prénom	Commune	Nature Travaux	Montant maximum de la subvention accordée
RAPY	Gilles	MEZERIAT	Panneaux photovoltaïques	2 000 €
CUENIN	Nathalie	CRUZILLES LES MEPILLAT	Poêle à bois	1 130.20 €
CUENIN	Nathalie	CRUZILLES LES MEPILLAT	Isolation des combles	1 678.21 €
CUENIN	Nathalie	CRUZILLES LES MEPILLAT	Isolation du plancher bas	272.61 €
AUBERTIN	Yann	BEY	Poêle à bois	938.20 €
GRASSER	David	CORMORANCHE SUR SAONE	Poêle à bois	1 458.64 €
PARNAUD	Nicolas	GRIEGES	Chauffe-eau solaire	1 208 €
FONTAINE	Pascal	LAIZ	Kit solaire	100.90 €
TCHANG	Paul	PONT DE VEYLE	Poêle à granulés	1 395.20 €

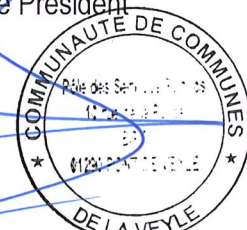
Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250116-20250116-02DP-AI
Date de télétransmission : 03/02/2025
Date de réception préfecture : 03/02/2025

LEHOUX	Christophe	GRIEGES	Isolation des murs intérieurs	742.19 €
COLAS	Gregory	MEZERIAT	Isolation des murs	838.73 €
COLAS	Gregory	MEZERIAT	Isolation des rampants	2 345.27 €
MAZUIR	Lionel	PERREX	Kit solaire	91.60 €
FERNANDEZ	Michaël	PERREX	Kit solaire	126.29 €
FIORANI	Charly	CROTTET	Poêle à granulés	1 287.40 €
MANIGAND	Michel	SAINT JEAN SUR VEYLE	Isolations des murs extérieurs	2 000 €
LARME	Regis	SAINT JULIEN SUR VEYLE	Réfection de toiture	2 000 €
COLORICCHIO	Fabrice	CROTTET	Isolation des combles	979.25 €
COLORICCHIO	Fabrice	CROTTET	Poêle à granulés	1 343.44 €
CHARVET	Jean-Pierre	SAINT JULIEN SUR VEYLE	Réfection de toiture	2 000 €
ROBERT	Denis	LAIZ	Réfection de façade	2 000 €
RAVINET	Hervé	CROTTET	Isolation des combles	1 964.70 €
BILI	Franck	GRIEGES	Panneaux photovoltaïques	2 000 €
BUGNOT	Jessica	CROTTET	Réfection de toiture	2 000 €
FROMONT	Eric	CHAVEYRIAT	Isolation des combles	966.91 €

Article 2 : Un exemplaire de la présente décision sera transmis au trésorier de la Communauté de communes et au contrôle de légalité. Les bénéficiaires seront informés de cette attribution.

Fait à PONT-DE-VEYLE, le 16/01/2025

Le Président



Christophe GREFFET.

Certifié exécutoire

Affiché le : 03.02, 2025

Transmis en Préfecture le :

03.02, 2025

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250116-20250116-02DP-AI
Date de télétransmission : 03/02/2025
Date de réception préfecture : 03/02/2025